

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	: ARADUR® 3405 BD
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	: 6DMG-R0SU-N00F-XJMA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Durcisseur
--	--------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse	: Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	: +41 61 299 20 41
Téléfax	: +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300
--------------------------	---

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger	:    
Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360F Peut nuire à la fertilité. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: Prévention: P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

2,2'-iminodi(éthylamine)

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

BADGE-DETA-Adduct

4,4'-isopropylidenediphénol

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Amines

Composants dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version 2.0 Date de révision: 24.10.2023 Numéro de la FDS: 400001007737 Date de dernière parution: 04.04.2017
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	- - 01-2119557899-12	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	>= 10 - < 20
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 620 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,178 mg/l	>= 10 - < 20
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 20
BADGE-DETA-Adduct	31326-29-1 500-072-8 01-2120766670-50	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version 2.0 Date de révision: 24.10.2023 Numéro de la FDS: 400001007737 Date de dernière parution: 04.04.2017
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : | Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--|
| Risques | : | Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut nuire à la fertilité.
Provoque de graves brûlures. |
|---------|---|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction | : | Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit |

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

inappropriés

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniaque

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.
- Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version 2.0 Date de révision: 24.10.2023 Numéro de la FDS: 400001007737 Date de dernière parution: 04.04.2017
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites indicatives				
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérogènes ou mutagènes				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
2,2'-iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets	4,88 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version 2.0 Date de révision: 24.10.2023 Numéro de la FDS: 400001007737 Date de dernière parution: 04.04.2017
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

	rs		systémiques	p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
BADGE-DETA-Adduct	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,529 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
			Aigu - effets systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets aigus	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
			Aigu - effets locaux	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version 2.0 Date de révision: 24.10.2023 Numéro de la FDS: 400001007737 Date de dernière parution: 04.04.2017
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

			Aigu - effets systémiques	
			Aigu - effets locaux	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié			
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Eau douce	0,015 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,014 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,132 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,125 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	7,5 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	6,93 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,15 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,018 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version
2.0

Date de révision:
24.10.2023

Numéro de la FDS:
400001007737

Date de dernière parution: 04.04.2017
Date de la première version publiée:
04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau de mer	0,056 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	107,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	7,97 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
2,4,6- tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,046 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,262 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,46 mg/l
	Sol	0,025 mg/kg
BADGE-DETA-Adduct	Eau douce	0,0016 mg/l
	Eau de mer	0,00006 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,00207 mg/l
	Sédiment marin	0,000207 mg/l
	Sol	0,000321 mg/l
	Empoisonnement secondaire	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié	
	Air	
	Remarques:Aucun hasard ne s'est identifié	
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,456 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection des yeux/du visage | : | Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection des mains | | |
| Matériel | : | caoutchouc butyle |
| Délai de rupture | : | > 8 h |
| Matériel | : | Caoutchouc nitrile |
| Délai de rupture | : | 10 - 480 min |
| Matériel | : | Alcool éthylvinyle laminé (EVAL) |
| Délai de rupture | : | > 8 h |
| Remarques | : | Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Protection respiratoire | : | En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387 |
| Filtre de type | : | Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (ABEK-P) |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- | | | |
|---------------|---|-------|
| État physique | : | pâte |
| Couleur | : | rouge |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: 109 °C Méthode: coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
pH	: env. 11 (20 °C) alcalin
Viscosité Viscosité, dynamique	: 70 - 90 mPa,s (25 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: 1 hPa (20 °C)
Densité	: 1 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1 667 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,52 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Composants:**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 885 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 980 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 553 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL0 (Rat, mâle et femelle): 0,07 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL100 (Rat, mâle et femelle): 0,3 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg
BPL: non

Estimation de la toxicité aiguë: 1 045 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Estimation de la toxicité aiguë: 1 620 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4,178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Estimation de la toxicité aiguë: 4,178 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 169 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): > 1 ml/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

BADGE-DETA-Adduct:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): > 300 - 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m3
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.
Résultat : Provoque des brûlures.
BPL : non

alcool benzylique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Espèce : Barrière bio macromoléculaire synthétique
Méthode : OCDE ligne directrice 435
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

BADGE-DETA-Adduct:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Provoque des brûlures.
BPL : oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2017
2.0	24.10.2023	400001007737	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Résultat	: Corrosif
BPL	: non

alcool benzylique:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Méthode	: Autres lignes directrices
Résultat	: Corrosif

BADGE-DETA-Adduct:

Evaluation	: Provoque de graves brûlures.
Méthode	: OCDE ligne directrice 437
Résultat	: Irritation sévère

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.
BPL	: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Evaluation	: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
BPL	: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Remarques : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Voies respiratoires
Espèce : Souris
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

alcool benzylique:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BADGE-DETA-Adduct:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 125/250/500 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2,2'-iminodi(éthylamine):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Hépatocytes de rat
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 and 28 days
Dose: 10 mL/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du vinaigre") (mâle)
Durée d'exposition: 22 and 24 hours
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 85, 283 and 850 mg/kg bw
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Concentration: 2500 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

BADGE-DETA-Adduct:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2017
2.0	24.10.2023	400001007737	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 500, 1000, or 2000 mg/kg
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Dose : 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 days/week
NOEL : 56,3 mg/kg p.c./jour
Résultat : négatif
BPL : oui

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

alcool benzylique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 400 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Fréquence du traitement	: 7 quotidien
Résultat	: négatif
BPL	: oui

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

Composants:**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Effets sur la fertilité	: Type de Test: OCDE ligne directrice 421
	Espèce: Rat, mâle et femelle
	Voie d'application: Dermale
	Dose: 3/10/30 milligramme par kilogramme
	Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
	Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
	Méthode: OCDE ligne directrice 421
	Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

	Espèce: Rat, mâle et femelle
	Voie d'application: Oral(e)
	Dose: 0/50/150/450 milligramme par kilogramme
	Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
	Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
	Méthode: OCDE ligne directrice 443

	Type de Test: OCDE ligne directrice 421
	Espèce: Rat, mâle et femelle
	Voie d'application: Oral(e)
	Dose: 0/75/150/300/600 mg/kg bw/d
	Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
	Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 600 Poids corporel mg / kg
	Méthode: OCDE ligne directrice 421

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Incidences sur le
développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 15/50/115 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 115 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/40/125/350 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

2,2'-iminodi(éthylamine):

Effets sur la fertilité

: Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 30/100/300 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids humide mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
BPL: oui

Incidences sur le
développement du fœtus

: Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: Aucune réaction secondaire.
BPL: oui

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/25/100/250 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 14 d

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

alcool benzylique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 550 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

BADGE-DETA-Adduct:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Souche: Wistar
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOEL: 60 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 0.2, 2, 20, and 200 µg/kg
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.
BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2,7 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2,7 Poids corporel mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

corporel mg / kg
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : ≥ 250 mg/kg/d
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 90 days 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 0/50/80/250 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 70 - 80 mg/kg
LOAEL : 530 - 620 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 90 days
Nombre d'expositions : 7 days/week
Dose : 1000, 7500, or 15000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 451

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 0,55 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 15 days 6 h
Nombre d'expositions : 7 days/week
Dose : 0/130 ppm

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 114 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Nombre d'expositions : 6 days/week
Dose : 0.4 mls of a 100 mg/cc solutio

alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 400 mg/kg, 1072 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : poussières/brouillard
Durée d'exposition : 4 Weeks
Nombre d'expositions : 6 h
Méthode : OCDE ligne directrice 412

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 1 032 h
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subaiguë

BADGE-DETA-Adduct:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 60 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 422
BPL : oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 300 ppm
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 8 weeks
Nombre d'expositions : 7 days/week
Dose : 0.018,0.18,1.8,30,300,3500 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 416
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 75 ppm

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

NOAEL	: 750 ppm
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0,0.015,0.3,4.5,75,750,7500ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 416
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
LOAEL	: 600 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 28 d
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0, 40, 200, 600 1000 mg/kg-day
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 10 mg/m3
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 0, 10, 50, or 150 mg/m3

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 90 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 8 weeks 6 h
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 10/30/90 mg/m3

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation	: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.
------------	---

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Toxicité pour les poissons : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 80 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Acartia tonsa): 418,34 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 15 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOECr (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,32 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 141,72 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau de mer
 Méthode: ISO 10253

ErC10 (Skeletonema costatum (algue marine)): 33,34 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau de mer
 Méthode: ISO 10253

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 750 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 430 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 64,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 32,7 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

NOEC (Bactérie): 6 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Toxicité pour les poissons : NOEC: 10 mg/l

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 28 d
Espèce: *Gasterosteus aculeatus* (épinuche)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

: NOEC: 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.
BPL: oui

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol

: CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: *Eisenia fetida* (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons

: CL50 : 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques

: CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: EgC50 (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

: NOEC: 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau de mer
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BADGE-DETA-Adduct:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.16 mg/L WAF Point final: mortalité Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,7 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui NOEC : 1 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,31 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

NOELr (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,1 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209
 BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en dynamique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: ASTM
 BPL: oui

CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 6,8 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 72 h
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10,2 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Autres lignes directrices
 BPL: oui

CE50 (Chironomus sp.(Chironome)): 2,7 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Autres lignes directrices
 BPL: oui

CE50 (Acartia tonsa): 0,885 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

	Durée d'exposition: 48 h Méthode: Mesuré
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,73 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce BPL: oui EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,41 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce BPL: oui CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 20 mg/l Durée d'exposition: 7 d Type de Test: Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 221 BPL: oui NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 7,8 mg/l Durée d'exposition: 7 d Type de Test: Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 221 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: >= 0,640 mg/l Durée d'exposition: 36 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: oui NOEC: 0,000372 mg/l Durée d'exposition: 300 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	: NOEC: 0,025 mg/l Durée d'exposition: 181 d

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

aquatiques (Toxicité
chronique)Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
BPL: ouiFacteur M (Toxicité
chronique pour le milieu
aquatique)

: 10

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Mélange
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 12 Months (25 °C)
pH: 6,5
Méthode: Pas d'information disponible.
Remarques: Eau douce

2,2'-iminodi(éthylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 87 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Substance d'essai: Eau douce

Photodégradation : Type de Test: Air
Constante de vitesse: 500000
Dégradation (photolyse directe): 50 %

alcool benzylique:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 - 97 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

Concentration: 2 mg/l
 Résultat: N'est pas biodégradable
 Biodégradation: 4 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE ligne directrice 301D

BADGE-DETA-Adduct:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
 Biodégradation: 0 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

4,4'-isopropylidenediphénol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
 Inoculum: Boue activée, non adaptée
 Concentration: 100 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 89 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE ligne directrice 301F
 Substance d'essai: Eau douce
 BPL: oui

Type de Test: aérobique
 Inoculum: Boue activée, non adaptée
 Concentration: 25 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 74,7 - 81,4 %
 Lié à: Carbone organique dissous (COD)
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE ligne directrice 301F
 Substance d'essai: Eau douce
 BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Coefficient de partage: n- : Pow: 22,09 (25 °C)
 octanol/eau : log Pow: 1,34 (25 °C)

2,2'-iminodi(éthylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
 Durée d'exposition: 42 d
 Concentration: 0,2 - 2 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 305C
 Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,58 (20 °C)

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

octanol/eau

pH: > 12

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

log Pow: -5,58 (20 °C)

pH: 7

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

alcool benzylique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Pow: >= 0,219 (21,5 °C)
log Pow: -0,66 (21,5 °C)
Méthode: OPPTS 830.7550**BADGE-DETA-Adduct:**Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,704 (23,0 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui**4,4'-isopropylidenediphénol:**Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 5,1 - 13,3Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,4 (21,5 °C)
pH: 6,4
Méthode: OCDE ligne directrice 107**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**Répartition entre les
compartiments : Milieu: Sol
environnementaux : Koc: 19111
Méthode: EPA OTS 796.2750**alcool benzylique:**Répartition entre les
compartiments : Koc: 5 - 15
environnementaux

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2735
ADR	: UN 2735
RID	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (DIETHYLENETRIAMINE, DETA-BADGE)
ADR	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (DIETHYLENETRIAMINE, DETA-BADGE)
RID	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (DIETHYLENETRIAMINE, DETA-BADGE)
IMDG	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENETRIAMINE, DETA-BADGE)
IATA	: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (DIETHYLENETRIAMINE, DETA-BADGE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	
ADR	: 8	
RID	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
ADR	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui(4,4'-Isopropylidenediphenol, DETA-BADGE)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation : 4,4'-isopropylidenediphénol
(Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-isopropylidenediphénol
(Numéro sur la liste 66, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 51, 49, 49 bis, 84
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4510
(Code de l'environnement R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	: Peut nuire à la fertilité.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	24.10.2023	400001007737	04.04.2017
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	: Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 1B	H360F
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3405 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2017
2.0	24.10.2023	400001007737	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 27.10.2023

L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.